

20111107_DL_02

OBJET :

Marché de travaux- lot 1 -
avenant de transfert de la
société EGIS

Date de convocation :
30 juin 2011

Date de séance :
7 novembre 2011

Date d'affichage :
10 novembre 2011

Membres en exercice : 9

Membres présents : 6

Membres votants : 6

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30

et

de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



72

L'an deux mille onze, le sept novembre à 17h30 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR

Etaient présents : Jean-François VASSEUR, Stéphane BRUNEL, Daniel CARPENTIER, Patrice LETALLE, Jean-Claude RENAUX et Jean-Pierre TETU.

Secrétaire de séance : Jean-Claude RENAUX

LE BUREAU

- Vu la délibération du Comité syndical du 6 juin 2011 portant sur les délégations du Bureau,
- Vu la délibération du Bureau du 16 novembre 2010 portant sur l'attribution du marché de travaux d'extension du réseau en fibre optique,
- Vu l'acte d'engagement du lot 1 signé avec la société EGIS Mobilité le 6 décembre 2010,
- Considérant que la société EGIS France regroupe désormais les activités d'EGIS Mobilité,
- Vu le projet d'avenant n°1 au lot 1 du marché de travaux d'extension du réseau en fibre optique,

DELIBERE

ARTICLE 1 – L'avenant n°1 au lot 1 du marché de travaux d'extension du réseau en fibre optique portant sur le transfert de la société EGIS Mobilité à la société EGIS France est approuvé.

ARTICLE 2 – le Président est autorisé à signer le présent avenant et toutes les pièces correspondantes.

ARTICLE 3 - Il sera rendu compte au comité syndical de la présente délibération.

ARTICLE 4 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.